Trente-septième Année – N° 183 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 1er JUILLET 1892

# JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.— à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8. et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 30 JUIN 1892

## LES ESPIONS PRIVILÉGIÉS

Le cas du capitaine Borup, soudoyant un employé du ministère de la marine pour se procurer des documents secrets important à la défense nationale, n'est pas un fait isolé; il découvre un abus généralement commis par les attachés militaires que l'étranger entretient à Paris. L'Américain se défend d'avoir communiqué les plans et mémoires volés à la triple alliance organisée pour écraser la France. Mais sa défense est faible, nullement probante. D'ailleurs, le ministre de la guerre des Etats-Unis a si bien reconnu la gravité du coup exécuté par son délégué qu'il l'a immédiatement rappelé à Washington.

Diplomatiquement parlant, la question se pose comme suit. Si le capitaine Borup opérait dans l'intérêt des deux nations qu'on a nommées, il a abusé de l'hospitalité qui lui était accordée sur le sol français. Mais s'il opérait pour le seul compte de son gouvernement, et si les pièces qu'il se procurait à l'aide de procédés d'une délicatesse contestable n'étaient destinées qu'au ministre de la guerre de son pays, ce dernier ne pourra que l'absoudre, en invoquant les usages et les précédents. Tout au plus blâmera-t-il sa maladresse. Ce qu'il trouvera mauvais, ce ne sont pas les efforts du capitaine Borup pour être renseigné, mais la sottise qu'il a faite en se laissant découvrir. C'est ainsi que se résume l'opinion du corps diplomatique sur cette affaire. Assurément, vous allez trouver que le corps diplomatique a la manche large. C'est que vous ignorez sans doute comment les choses se passent le plus souvent.

On a dit, voici longtemps, que les ambassadeurs étaient des « espions privilégiés ». Si c'était vrai jadis d'une manière générale, c'est encore plus vrai aujourd'hui, surtout quand il s'agit des représentants de nations intéressées, en dépit de la paix qui règne entre elles, à se surveiller réciproquement et à se contrarier.

Autrefois, un ambassadeur accrédité dans un pays avait pour mission non-seulement d'entretenir les relations amicales avec le sien, de le renseigner, de défendre la personne et les intérêts de ses nationaux, mais encore de poursuivre incessamment toutes les négociations auxquelles pouvaient donner lieu les incidents internationaux. Il était l'intermédiaire obligé des rapports quotidiens. Il discutait les traités, travaillait à conjurer les difficultés ou à les aplanir, s'il n'avait pu les éviter. Il transmettait les communications de son gouvernement à celui auprès duquel il était accrédité. En un mot, tout passait par ses mains.

Tout y passe bien encore aujourd'hui; mais il arrive fréquemment que les solutions ne sont plus laissées à son initiative et qu'elles lui sont envoyées toutes prêtes, comme résultat d'accords que les cabinets ont arrêtés entre eux directement et, en quelque sorte, par-dessus sa tête. Sans exagérer ce point de vue, on peut dire que la facilité des rapports directs a singulièrement diminué l'importance des ambassadeurs et que ce n'est plus guère que par leur habileté à deviner ce qu'on a intérêt à leur cacher qu'ils peuvent se distinguer. Quand le gouvernement qu'ils représentent et celui auprès duquel ils le représentent vivent en délicatesse ou sur le pied d'une paix armée, plus ils envoient de renseignements secrets et plus ils sont bien notés.

Sans doute leur mission quelquefois trouve l'occasion de s'élever au-dessus d'un tel métier. M. de Laboulaye, durant son long séjour à Saint-Pétersbourg, a eu la bonne fortune d'avoir à y établir des rapports qui équivalent à un traité d'alliance — on dit même que le traité existe. A Paris, M. de Mohrenheim a poursuivi avec un égal succès une tâche analogue. Mais c'est là l'exception, et la qualification « d'espions privilégiés » est, toute interprétation injurieuse étant écartée, celle qui convient le mieux à la plupart des ambassadeurs.

Les rapports que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris envoie à Berlin, ceux que l'ambassadeur de France à Berlin envoie à Paris, pourraient être assimilés à des rapports de police tant ils contiennent des renseignements confidentiels ou soi-disant confidentiels. L'importance de ces renseignements dépend absolument de l'habileté que met à se les procurer celui qui est chargé de les transmettre. Or, pour se les procurer le mieux est encore de les payer. On n'a jamais demandé compte à un ambassadeur des moyens dont il s'était servi pour les avoir. L'essentiel, c'est qu'ils les ait; on n'exige de lui qu'une chose, c'est qu'il ne se compromette pas, parce qu'en se compromettant, il compromettrait son gouvernement.

Ce que fait l'ambassadeur, tous les agents sous ses ordres le font comme lui. Chacun dans sa sphère doit chercher à recueillir les informations dont le total, après qu'elles ont été contrôlées et vérifiées l'une par l'autre, est envoyé à qui de droit. L'usage veut que, seul, l'attaché militaire, qui existe aujourd'hui dans toutes les ambassades et légations corresponde directement avec son ministre, le ministre de la guerre, sans prendre l'agrément de son ambassadeur. Lui aussi sait que l'avenir et l'éclat de sa carrière sont subordonnés à l'importance de ce qu'il aura su découvrir, et comme il s'agit de renseignements techniques, d'ordre militaire ou maritime et par conséquent rigoureusement secrets, il est tenu, pour se les procurer, à moyens encore plus difficultueux et plus délicats. Voilà ce qu'autorisent les mœurs diplomatiques.

De ce qui précède, il résulte que si le capitaine Borup, en se procurant à tout prix des renseignements intimes, ne les distinait qu'à son gouvernement, il a été surtout coupable d'oublier que la France est l'amie des Etats-Unis, et qu'il ne devait pas user contre elle de procédés qu'un but patriotique peut seul excuser quand on les emploie contre des adversaires.

Mais si, comme on l'en accuse, il a livré à l'Allemagne ou à l'Italie, soit à prix d'argent, soit en cédant à la haine, les renseignements qu'il se procurait, il a trahi ses devoirs et commis une véritable violation du droit des gens. Dans ce cas, si accablant serait le jugement qu'il aurait mérité, qu'avant de le prononcer il convint d'attendre les éclaircissements que ne peut manquer de fournir l'action judiciaire engagée contre le malheureux dont on lui reproche d'avoir perverti la conscience et acheté la complicité.

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

### LES HABITATIONS OUVRIÈRES

Paris, 29 juin. — Le conseil supérieur du travail a tenu, ce matin, sa seconde assemblée générale, sous la présidence de M. Jules Roche, ministre du commerce, assisté de MM. Jules Simon, Challemel-Lacour, Léon Say et Mesureur.

C'est le rapport de M. Siegfried sur la question des habitations ouvrières qui a fait l'objet de la discussion. Tout en reconnaissant les excellentes intentions du rapporteur, M. Lamendin, député socialiste du Pas-de-Calais, a vivement combattu ses conclusions : « J'ai été exprès, dit-il, et je suis convaincu que le meilleur moyen d'aliéner la liberté des ouvriers, c'est de les obliger à rester dans les cités ouvrières que les grands industriels élèvent autour des usines, dans ces cités où l'on interdit la vente de certains journaux, où l'on empêche la distribution de circulaires convoquant à des réunions, où l'on entravera même peut-être la distribution des bulletins de vote. Si l'on veut pousser les ouvriers à économiser, qu'on les encourage à verser leurs économies — si la modicité de leurs salaires leur permet d'en réaliser — à la caisse d'épargne postale; mais je proteste contre l'atténuation de la liberté des ouvriers dans les cités ouvrières. »

M. Siegfried répond qu'il ne faut pas seulement examiner la question au point de vue spécial des patrons qui essaient de garder les ouvriers autour des usines. Il faut l'étudier à un point de vue plus large et plus général. Est-il utile, oui ou non, d'améliorer les logements des ouvriers? Oui, sans aucune contestation. Par quels moyens? Nous n'avons pas l'esprit d'initiative des Anglais. En Angleterre, cinq grandes sociétés anonymes louent des maisons, sortes de casernes, pour lesquelles elles ont déjà dépensé 12 millions. Mais à côté de ces cinq grandes sociétés, il y a 2 752 petites sociétés coopératives, comptant 605.000 membres, possédant un capital de 1.500 millions, qui vendent de petites maisons.

« Notre but, dit M. Siegfried, doit être d'encourager en France la même initiative en lui accordant des avantages particuliers. Nous avons donc prévu deux sortes de sociétés : celles qui louent, celles qui vendent. Quant aux ouvriers, qui ont la faculté, et rien que la faculté de devenir propriétaires en faisant des économies, ils sont, dès la première année, logés sainement et confortablement, ce qui n'arriverait pas s'ils plaçaient leurs économies à la caisse d'épargne. Enfin, dernier argument, l'ouvrier n'est pas condamné à vivre dans la même maison. Il peut la louer, il peut même résilier son engagement et, dans ce cas, on lui rembourse la prime d'amortissement qu'il payait en plus de la location. »

M. Lamendin répond qu'au point de vue hygiénique « il suffit d'obliger les propriétaires à construire des maisons plus salubres, mieux aérées ». M. Delahaye, délégué des mécaniciens, appuie la proposition de M. Lamendin; mais elle ne rencontre pas l'assentiment de M. Rochet, contremaître tisseur de Lyon.

M. Keüfer, positiviste, ouvrier typographe, développe une appréciation qui impressionne vivement l'assemblée : « Les agglomérations de maisons ouvrières, dit-il, auront une influence sociale funeste. Nous disons toujours : Plus de classes dans la société. Et vous êtes en train de faire une division précise, presque mathématique, entre deux classes ; la bourgeoisie et le prolétariat. Il ne faut pas que ces deux classes vivent en face l'une de l'autre, il ne faut pas parquer, oserais-je dire, les travailleurs dans un camp. Il faut que les deux classes s'unissent, se confondent. Si vous voulez faire des constructions ouvrières, qu'elles soient éparpillées dans les communes. »

M. Keüfer parle ensuite de la nécessité d'assurer la fixité du domicile, en créant des appartements où pourront être logés les vieillards et d'augmenter pour les ouvriers les facilités de profession. M. Denis Poulot, ancien maire du 11e arrondissement, rappelle que la méfiance des ouvriers pour les cités ouvrières est assez justifiée, et qu'une de ces cités créée rue Rochechouart, en 1849, avait été très justement surnommée la « Sourricière ».

M. Jules Simon résume et élève les débats : « Je ne conteste pas, dit-il en substance, l'objection si importante de M. Lamendin relative à la dépendance des ouvriers dans les cités entourant les usines, mais nous différons sur la conclusion.

» Il résulte que la forme qui consiste à faire construire par des industriels n'est pas la meilleure forme, mais nous ne pensons pas pour cela que le gouvernement ait le droit d'interdire aux patrons de construire des maisons. Ce qu'il convient, c'est d'engager les conseillers des ouvriers, et M. Lamendin en est l'un des plus autorisés, à construire eux-mêmes leurs maisons pour obvier aux inconvénients qui existent.

» Que les sociétés qui élèveront des maisons soient donc, de préférence, des sociétés coopératives d'ouvriers, et, comme le veut M. Depasse, qu'on les favorise plus spécialement par tous les moyens. Ce qu'il faut, c'est, par la création de nombreuses habitations à bon marché, diminuer la mortalité considérable qui sévit dans les logements insalubres et la douloureuse immoralité qui y règne. »

Le conseil supérieur du travail a ensuite adopté quinze articles d'une proposition de loi sur les habitations ouvrières. Voici l'article 1er :

« En vue de favoriser la construction de logements salubres et à bon marché, il pourra être établi, dans chaque département, un ou plusieurs comités des habitations ouvrières.

» Ces comités ont pour mission d'encourager la construction de maisons salubres et à bon marché destinées à être louées aux employés, artisans, ouvriers industriels et agricoles, ou à leur être vendues, soit au comptant, soit par payements fractionnés.

» Ils peuvent faire des enquêtes, ouvrir des concours d'architecture, distribuer des prix d'ordre et de propreté, accorder des encouragements pécuniaires et plus généralement employer les moyens de nature à provoquer les initiatives en faveur de la construction ou de l'amélioration des maisons ouvrières. »

Ces comités seront établis par décret du président de la République, qui fixe le nombre de leurs membres dans la limite de six à dix-huit, nommés pour quatre ans. Ces comités peuvent recevoir des dons, legs, subventions, etc.

L'article 6 dit :

« Les avantages accordés par la présente loi ne s'appliquent :

» 1° En ce qui concerne les maisons individuelles destinées à être acquises par les ouvriers, employés et artisans, qu'aux immeubles dont la valeur ne dépasse pas, terrain non compris, la somme de 7.000 fr.;

» 2° En ce qui concerne les maisons individuelles ou collectives destinées à être louées, qu'à celles dont le loyer annuel par maison ou logement n'excède pas 500 francs. »

Les caisses d'épargne sont autorisées à employer leur fortune personnelle en prêts hypothécaires ou en constructions de maisons ouvrières, ainsi qu'en actions et obligations locales de construction d'habitations à bon marché.

Les bureaux de bienfaisance, hospices et hôpitaux peuvent, avec l'autorisation du préfet, employer une fraction de leur patrimoine, qui ne pourra excéder un tiers, à la construction de maisons ouvrières dans les limites de leur circonscription charitable.

Ces maisons ouvrières sont affranchies de la contribution foncière, de la contribution des portes et fenêtres et de la taxe des biens de mainmorte. Les droits de mutation, au moment où sera passé l'acte d'achat, seront réduits de moitié.

Enfin, il a été décidé, contrairement à M. Depasse, qui demandait que le conseil supérieur du travail suffit lui-même à cette besogne, qu'il serait constitué auprès du ministre du commerce un conseil supérieur des habitations ouvrières, auquel devront être soumises toutes les questions concernant les logements insalubres.

Sur la demande d'un membre ouvrier, M. Deville, il a été convenu, afin de faire disparaître toute distinction de classe, que les mots : « habitations ouvrières » seraient remplacés par ceux de : « habitations à bon marché ».

## LA MAIN DANS LE SAC

Sous ce titre, le *Petit Journal* publie un long article pour démontrer la « politique dissolvante de lord Dufferin, ambassadeur à Paris de la reine Victoria, spécialement chargé de rompre ou de désagréger l'entente franco-russe », et pour prouver que l'adhésion de l'Angleterre à la triple alliance existe en fait.

A l'appui de ses affirmations, le journal parisien reproduit l'article suivant du *Standard* :

» C'est, dit le *Petit Journal*, devant l'Europe entière, l'organe essentiel du parti conservateur qui gouverne et l'officieux du premier ministre en personne, lord Salisbury.

» Comme les élections approchent, comme il est nécessaire de parler et de sauver à tout prix la cause de la triple alliance, l'homme d'Etat qui dirige les destinées de l'Angleterre a jugé nécessaire de frapper le chauvinisme insulaire par une déclaration, par un aveu qu'il avait esquivé jusqu'à ce jour.

« Le double jeu ne lui ayant pas réussi, puisque la France se dérobe, il abandonne les finasseries, les paradoxes, les ménagements hypocrites, et il met toutes ses cartes sur table. »

Voici l'article du *Standard* :

» *Les ennemis de la Triple Alliance et de la paix de l'Europe*, proclame le *Standard*, seront désappointés de la visite du roi d'Italie à l'empereur Guillaume.

» Il est stupéfiant, que des hommes disposant des moyens d'information courante et d'une intelligence ordinaire soient assez aveuglés par l'esprit de parti pour se persuader qu'il existait une fissure dans la triple alliance de paix, pour *laquelle lord Salisbury professe de si chaudes sympathies, et qu'en sa qualité de ministre des affaires étrangères il s'est efforcé de cimenter* — et cela parce qu'une crise plus longue et plus aiguë a éclaté au sud des Alpes.

» Jamais une seconde, nous pouvons l'affirmer, les relations de l'Italie avec ses alliés n'ont été en péril, ni même affectées au moindre degré, et le roi Humbert peut partir pour Berlin, après avoir mis ordre à tout avec une parfaite clairvoyance et avec la conviction, partagée par tout le monde raisonnable, qu'il a exécuté fidèlement le *grand traité* qui oppose une *barrière infranchissable aux ambitions autocratiques et républicaines...*

» Le résultat est précieux pour un pays qui a conquis son unité, et assuré sa grandeur au sommet des plus grandes difficultés, et quiconque a la moindre étincelle de sentiment patriotique doit honorer les Italiens.

» Naturellement, en ces circonstances, une réception exceptionnelle attend le roi Humbert à Berlin, où il se rend, accompagné de son premier aide de camp et de son ministre des affaires étrangères, l'amiral Brin.

* *

» Le tsar ne doit s'en prendre qu'à lui si l'Europe a conclu qu'il était plus que jamais disposé à accepter les marques d'amitié, les témoignages de confiance et un appui offert depuis si longtemps et avec tant d'empressement par le gouvernement de la République française.

» Alexandre III est libre de faire ce qu'il croit le plus avantageux pour lui.

» Il était libre d'envoyer le grand-duc Constantin saluer le président Carnot à Nancy, au moment précis où il était l'hôte de l'empereur Guillaume. Le monarque Allemand ne s'est pas froissé de cette curieuse coïncidence. Mais on ne pouvait oublier la signification de cet acte dans un pays dont le gouvernement est attentif aux moindres manifestations politiques chez les grands comme chez les petits Etats de l'Europe.

» L'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie sont convaincues que leur alliance politique et militaire est plus que jamais indispensable à leur propre bien-être et au maintien de la paix.

* *

» Il est oiseux, nous le répétons, de soutenir ou d'insinuer que la triple alliance caresse des projets ambitieux ou agressifs, et que ses membres ont été encouragés dans cette voie par lord Salisbury. Même dans l'hypothèse improbable où il devrait abandonner le *Foreing Office* en faveur d'un candidat gladstonien, la triple alliance resterait intacte.

» L'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie doivent cependant envisager l'éventualité d'une union plus étroite entre la Russie et la France, d'une neutralité égoïste de l'Angleterre, ou d'une manifestation dangereuse de celle-ci en faveur des deux conspirateurs contre la paix de l'Europe.

» La visite du roi Humbert à Berlin a eu lieu en temps opportun et des circonstances bien connues lui donnent une signification et une importance exceptionnelles. Il est nécessaire de s'expliquer catégoriquement sur un sujet qui intéresse l'humanité.

» L'Autriche-Hongrie restée fidèle à l'Angleterre malgré les attaques de M. Gladstone contre la dualité de cet empire, remplit bravement son rôle qui consiste à sauvegarder la paix, et à permettre aux petits Etats de la péninsule des Balkans de se développer, de manifester leurs tendances politiques sans ingérence du tsar et de ses satrapes. C'est avec plaisir que l'on apprend que toutes les décisions prises à Berlin entre l'empereur et le roi d'Italie seront chaudement approuvées à Vienne.

» Quel que soit le résultat des prochaines élections générales en Angleterre, la triple alliance ne recevra aucune modification.

» Les trois puissances ont conscience de leur force et des dangers qui les menacent. Le succès de lord Salisbury leur donnera une grande sécurité. Mais si le sort en décide autrement les membres de la triple alliance sauront prendre soin d'eux-mêmes. »

Le *Petit Journal* conclut ainsi :

« C'est un document décisif qui ne permettra plus d'ergoter sur les relations de l'Angleterre avec la triple alliance.

» Nous étions bien sûr de prendre tôt ou tard les Anglais la main dans le sac; mais nous avouons que nous doutions de réussir avec autant de célérité et dans des proportions aussi monumentales.

» En tout cas c'est le premier service que nous ait rendu lord Salisbury de démasquer cyniquement toutes ses batteries, pour qu'il n'y ait plus le moindre doute dans l'esprit du moins méfiant des Français. »

Il ajoute encore ;

« Pour achever de nous édifier sur un ensemble de desseins pervers qui convergent tous vers le même but, voilà que M. Crispi, le sinistre gallophobe, le prophète de toutes les calamités dont il aura la plus grande responsabilité devant la consciences des peuples modernes, tire de son clairon une note aussi déclamatoire que perfide :

« La guerre est inévitable, répète-t-il, sans qu'on puisse » déterminer quand elle éclatera. La défaite de la France » en 1870 a causé une haine vivace et l'esprit de revanche » est dirigé non seulement contre les Allemands, mais » aussi contre les nations qui ne se sont point empressées » de venir à l'aide de la France.

» L'alliance franco-russe est un danger pour la liberté » de l'Europe. La France l'a cherchée au détriment des » autres nationalités. Si ces deux alliés étaient victorieux, » l'équilibre de l'ancien monde serait détruit et les na- » tions en sentiraient les conséquences ».

» Nous avons parlé du faisceau de haines coalisées contre notre indépendance ; nous venons de mettre sous les yeux du public le faisceau des preuves qui stigmatisent d'une façon indélébile la conjuration permanente, intraitable de la quadruple alliance.

» La vérité brille maintenant comme le soleil. Nous sommes sûrs que rien ne prévaudra contre elle.

» TRISTAN. »

Paris, 29 juin. — Un journal a publié un article qui démontre clairement que l'adhésion de l'Angleterre à la triple alliance existe en fait.

Nous avons été demander à M. Millevoye, l'ardent promoteur de l'entente franco-russe, son opinion sur ces faits graves.

— Je viens de passer quelques jours en Angleterre, nous dit l'honorable député, car je tenais à me renseigner exactement sur la situation politique de ce pays, sur les chances des partis en présence, sur les sentiments des principaux hommes d'Etat anglais à l'égard de la France. Je suis rentré cette nuit et je viens de lire l'article du « Petit Journal »; je remercie sincèrement mon ami Judet d'avoir fait connaître au pays d'une façon lumineuse la vérité, toute la vérité sur la situation extérieure; les renseignements que je viens de recueillir confirment pleinement les appréciations et les conclusions de son article.

## REVUE DE LA PRESSE

L'*Estafette* publie, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un article dont nous extrayons le passage suivant :

« Sous l'empire de préjugés théoriques bons pour le penseur, dangereux pour le politique, elle a voté, d'ailleurs, à un nombre de voix dérisoire, la suppression par voie d'extinction de vingt-deux sièges episcopaux non concordataires.

» Elle a voté la suppression en 1893 des vicaires généraux. Elle a voté, enfin, la suppression des simples vicaires.

» Voyons, n'est-ce pas là de la politique de comités électoraux, étroite, sans prévision, sans raison scientifique, sans bon sens, et grandement hypocrite?

« Qui voudra croire, ayant seulement parcouru notre pays, que des esprits s'y soient à ce point affranchis des habitudes cultuelles, que l'on y puisse tenter une telle expérience ?

» Si l'on pense que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est dans les vœux de l'opinion, pourquoi la faire ainsi timidement, par essais partiels au lieu de la faire ouvertement, pour le pays tout entier.

» Et si l'on soupçonne qu'en effet la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas réalisable dans la tournure actuelle des esprits, à qui riment les résolutions de la commission du budget ? »

Répondant aux journaux opportunistes qui accusent les catholiques d'intolérance, le *Soleil* écrit :

« Il est dur, étant si invraisemblablement tolérants, de s'entendre accuser d'intolérance.

» Et de s'entendre accuser par qui?

» Par les gens qui, depuis près de vingt ans qu'ils sont sur nos têtes, ont marqué tous les jours de leur domination par un acte de fanatisme et de persécution.

» Ils ont chassé la religion de l'école, jeté les crucifix dans des tombereaux : tolérance ! — Ils ont fait de la foi catholique une cause de suspicion, d'exclusion, d'incapacité civique; ils ont encouragé la délation contre les catholiques; au moment même où ils s'en défendent, leurs journaux sont pleins de diatribes contre un colonel de cavalerie accusé de n'être pas athée ; tolérance! — Ils ont crochetélа porte des couvents, dispersé les moines; ils imaginent continuellement des expédients fiscaux pour rançonner les congrégations, tous les huit jours ils votent et revotent des ordres du jour haineux : tolérance !

» A Château-Villain, ils ont envoyé leurs gendarmes pour tuer à coups de revolver des femmes qui priaient.

» Et puis, avec ce sang aux mains, d'un ton pénétré, d'un air confit, ils prêchent la liberté de conscience!

» Une telle tartuferie révolte les esprits les plus modérés. »

M. Paul de Cassagnac, dans l'*Autorité*, examine la situation que fait aux rentiers la hausse au pair du 3 %.

« Qu'est-ce que cela veut donc dire, cette hausse au pair ?

» Cela veut dire, bonnes gens, que ceux qui avaient sous l'Empire et sous le septennat, CINQ MILLE francs de rentes, n'en ont plus que TROIS MILLE, avec le même capital.

» Et vous appelez cela de la prospérité, de la fortune, du bonheur, d'avoir fait perdre à chaque rentier près de la moitié de son revenu ?

» Qu'elle monte encore la rente! qu'elle monte! et le revenu, plus elle montera, descendra davantage encore.

» Aussi, je le répète, il n'y a que des idiots qui puissent se réjouir d'une hausse, qui est la plus effrayante des calamités.

. . . . . .

» N'empêche que sous la Royauté et sous l'Empire, il ne mourait pas QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE hommes par an, de misère et de faim! »

Conclusion d'une chronique de l'*Eclair*, sur le cas du fameux capitaine Borup :

« Capitaine Borup, sans le savoir, peut-être aurez-vous malgré tout rendu service à ce pays : une leçon de prudence, de plus grand amour encore pour cette patrie trop hospitalière, trop généreuse et confiante, risque de sortir à l'improviste de votre vilenie, et dans l'avenir qui sait, nous aurons à vous remercier si, à cause de vous, le châtiment des félons s'aggrave, si le cercle se rétrécit et si les coudes se serrent.

» Et c'est d'un tel avertissement que nous avions besoin?

» Cet Américain, citoyen et espion libre! il a des pareils, il a des émules dans l'œuvre de notre destruction qu'il préparait : eh bien, soit! Quant à nous, préparons ce qui lui répondra silencieusement, dans le recueillement et désormais l'égoïsme féroce des cœurs qui veulent le triomphe.

» Si nous ne voulons pas qu'un jour quelque ennemi trop longtemps tenté crie à ses soldats, en parlant de ce pays, comme naguère Napoléon des plaines lombardes : « *Prenez, tout cela est votre pain* et c'est la gloire », au lieu de les étaler, cachons nos ressources et cachons nos forces en les décuplant.

» Alors, en avant ; et les capitaines Borup alors auront beau s'essayer à d'infâmes coups de Judas, ce seront les capitaines Mayer qui auront la parole! »

Dans son leader du jour M. Drumont revient sur le procès Burdeau pour en tirer une conclusion inattendue :

« Je me rappelle avoir eu une sensation tout à fait en dehors de mes préoccupations particulières, dans le procès Burdeau-Rothschild, au moment où le baron Alphonse de Rothschild vint déposer.

» Ce qui me frappa le plus, moi, ce fut la réponse du baron à cette question : — Votre âge? — Soixante-sept ans.

« Ainsi, me disais-je, voilà un homme qui, en admettant même qu'il ne lui arrive rien de fâcheux, est à » peu près certain d'être mort dans vingt ans; il sera » enfermé dans une bière avec un rabbin priant à côté » de lui. Qu'est-ce qu'il emportera de ses trois milliards, » de ses trois mille millions conquis grâce à la ruine de » tant de malheureux? Pourquoi, puisqu'il ne pourra » rien emporter avec lui; n'emploie-t-il pas un milliard » ou deux à essayer de résoudre la question sociale? »

» Et dans cette salle, je ne voyais plus Cruppi avec sa bouche mauvaise toujours ouverte pour quelque basse invective, Mariage avec sa partialité cynique, Waldeck-Rousseau avec sa haute taille, son flegme apparent, sa tête d'oiseau de nuit triste et sombre. Je songeais à ce pauvre Rothschild, qui était condamné à mort comme tous ceux qui étaient dans la salle, et je me disais : « A quoi bon tant suer, se démener, trépider pour arriver tous au même but? »

. . . . . .

» J'en ai eu pour 80.000 francs, mais je vous assure que je n'en veux pas à M. de Rothschild de m'avoir fourni par l'association des idées l'occasion d'une méditation salutaire à mon âme...»

## L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

### Prochaine attaque de Béhanzin

Paris, 29 juin. — D'après les derniers renseignements parvenus au ministère de la marine, il est probable que le roi du Dahomey va tenter contre une de nos positions une attaque de vive force. Les officiers du corps expéditionnaire constatent chaque jour l'arrivée de nouveaux contingents aux troupes dahoméennes.

Béhanzin masse des forces de plus en plus imposantes en face de nos positions. Ces forces paraissent divisées en plusieurs corps de deux à trois mille guerriers, la plupart armés de fusils. Le moral des troupes est excellent et le colonel Dodds est décidé à entrer en campagne dès qu'il aura reçu les contingents haoussas rendus disponibles par la fin de la campagne anglaise contre les Zélubsés. L'arrivée de ces renforts ne saurait tarder : elle a même, selon toute probabilité, eu lieu aujourd'hui.

C'est vers le wharf que semblent tendre les combinaisons stratégiques de Behanzin; sans doute il a compris quelle était pour nous l'importance de cette jetée qui rend le débarquement facile en tout temps. Aussi le colonel Dodds a-t-il pris ses précautions et le redoutable souverain du Dahomey ne pourrait-il arriver au wharf qu'en passant sous les feux croisés des bâtiments de guerre qui restent constamment en vue de la côte, prêts à toute éventualité, et des blockhaus. Attendons-nous pour demain ou après-demain au plus tard à d'importantes nouvelles.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du 29 juin 1892*

Présidence de M. FLOQUET, président

### Mort d'un député

M. Floquet annonce la mort de Seygnobos, député républicain de la 1re circonscription de Tournon (Ardèche) et prononce son éloge funèbre.

### Le privilège de la Banque de France

La Chambre reprend la discussion du projet concernant la prorogation du privilège de la Banque de France.

M. BURDEAU, rapporteur, défend longuement le projet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

### La répression du duel

La Chambre renvoie à samedi la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Cluseret, sur la répression du duel.

La séance est levée à 6 heures 45.

## NOUVELLES DU JOUR

### Les incendies de Paris et les anarchistes

Paris, 29 juin. — Le *Courrier du Soir*, parlant des récents incendies qui se sont produits ces temps derniers, insiste pour que l'enquête ouverte sur leurs causes soit activement menée.

## BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1892

| Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Terme | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 99 12 | 3 0/0 | 99 99 | 99 40 | 99 15 | 99 40 | 98 95 |
| 105 75 | 4 1/2 0/0 | 105 65 | 105 90 | 105 97 | 105 97 | 105 97 |
| 93 47 | Italien | 93 75 | 93 95 | 93 30 | 93 20 | 93 .. |
| 4100 .. | Banq. de France | 4130 .. | 4150 .. | 4145 .. | 4170 .. | 4142 .. |
| 210 .. | B. d'Escompte | 207 50 | 207 .. | 212 .. | 213 .. | 212 .. |
| 657 .. | Banq. de Paris | 660 50 | 667 | 658 .. | 655 .. | 655 .. |
| 1452 .. | Crédit Foncier | 1442 .. | 1450 .. | 1448 .. | 1450 .. | 1447 .. |
| 786 .. | Créd. Lyonnais | 785 .. | 786 50 | 786 .. | 785 .. | 785 .. |
| 474 .. | Crédit Mobilier | 468 .. | 468 .. | .... | 476 .. | 470 .. |
| 1505 .. | Lyon | 1505 .. | .... | .... | 1505 | 1505 .. |
| 1890 .. | Nord | 1890 .. | .... | .... | 1890 .. | 1890 .. |
| 20 .. | Panama | 19 .. | 15 .. | .... | 15 .. | 15 .. |
| 2827 .. | Suez | 2825 .. | 2830 .. | 2818 .. | 2820 .. | 2817 .. |
| 1140 .. | Gaz | .... | .... | 1442 | 1442 | 1441 .. |
| 655 .. | Autrichiens | 655 .. | 657 .. | 655 .. | 657 .. | 657 .. |
| 221 .. | Lombards | 221 .. | 226 .. | .... | 222 .. | 222 .. |
| 177 .. | Nord Espagne | 195 .. | .... | 175 .. | 177 .. | 175 .. |
| 208 .. | Saragosse | 220 .. | .... | .... | 205 .. | 202 .. |
| 655 .. | Méridionaux | .... | .... | .... | 656 .. | 653 .. |
| .. .. | Métaux | .... | .... | .... | .... | .... |
| 487 50 | Egypte | .... | 489 37 | 488 12 | 496 18 | 486 87 |
| 95 4/8 | Hongrois | 95 10 | 95 .. | 94 7/8 | 95 1/16 | 95 1/16 |
| 20 57 | Turc | 20 50 | 20 02 | 20 52 | 20 55 | 20 50 |
| 590 .. | Banq. Ottomane | 591 50 | 590 34 | 590 .. | 590 .. | 588 75 |
| 66 5/16 | Extérieure | .... | .... | 65 1/4 | 66 3/4 | 65 1/4 |
| 411 25 | Rio-Tinto | .... | .... | 412 50 | 411 87 | 412 50 |
| 421 25 | Tharsis | .... | .... | .... | 421 87 | 421 87 |
| 23 7/8 | Portugais | 24 50 | 24 5/8 | 23 3/4 | 23 7/8 | 24 3/4 |
| .. ./.. | Consolidés | .... | .... | .. ./.. | .. ./.. | .. ./.. |
| .. ./.. | Russe 1880 | .... | .... | .... | .... | .... |
| 96 50 | Russe consolidé | .... | .... | 96 25 | 95 25 | 96 46 |
| 79 .. | Russe nouveau | .... | .... | .. | 78 95 | 78 90 |
| .. ./.. | Fonc. d'Autriche | .... | .... | .... | .... | .... |
| 415 .. | Dynamite | .... | .... | 400 .. | 402 .. | 392 .. |
| 100 22 | 5 0/0 nouveau | 99 45 | 99 60 | 100 25 | 100 27 | 100 15 |
| 148 12 | Alpines | .... | .... | 148 75 | 148 75 | 148 75 |
| 103 .. | Câbles | .... | .... | 103 .. | 103 .. | 105 .. |
| 480 .. | Russe Orient | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Priorités | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Mobilier espag. | .... | .... | .... | .... | 90 |
| .. .. | 3 0/0 amortiss. | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | C. d'Esc. nouv. | 500 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Générale | 465 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Est | 620 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Lyon (obligat.) | 470 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Midi | 1305 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Nord (obligat.) | 470 50 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Orléans | 1550 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Ouest | 471 50 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Anglais | 97 95 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Autriche or | 96 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Belge 3 0/0 | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Ville d'Amiens | 416 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Lille 1860 | 414 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Lille 1863 | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Ville de Lyon | 402 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | V. de Roubaix | 48 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Fives-Lille (act) | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Téléphone | 476 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Voitures 4 0/0 | 548 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Suez (obligat.) | 620 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Cacérès | 440 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Asturies | 247 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Foncières 1883 | 530 50 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Rente Foncière | 456 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Cacérès (act.) | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Est (oblig.) | 465 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Midi (oblig.) | 370 50 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Bethune | .... | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Picardie | 462 50 | .... | .... | .... | .... |
| .. .. | Nord-Est | 475 .. | .... | .... | .... | .... |
| .. .